

INSTALLATION MEDECINS

14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} Arrondissements

MODE D'EMPLOI



Marseille côté Nord: entre mer et collines...

Version Novembre 2022

PREFACE

Vous avez un projet d'installation dans les 14, 15 ou 16ième arrondissement de Marseille? Alors ce guide est fait pour vous. Il vous présente les différentes étapes à franchir avant de recevoir votre premier patient dans votre cabinet ainsi que les différentes aides et soutiens du territoire pour réussir sereinement votre installation.

L'ISNAR-IMG a montré, lors de son enquête sur les souhaits d'exercice des Internes de Médecine Générale de 2011, que 95,2 %¹ des Internes de Médecine Générale (IMG) déclarent ne pas connaître les aides à l'installation.

Ce guide se veut le plus exhaustif possible et afin de coller au mieux à l'actualité, nous avons privilégié les liens directs vers les sites Web des structures porteuses pour vous donner

¹ Enquête nationale sur les souhaits d'exercice des internes de médecine générale réalisée par l'ISNAR-IMG du 2 juillet 2010 au 1er janvier 2011.

accès à toutes leurs mises à jour en direct : vous les repérerez grâce **au texte en violet et en gras**.

Il est là pour vous guider avant, pendant et après votre installation. Et à chaque étape, la CPTS ACTES-Santé est à vos côtés :

www.actes-sante.fr 07 77 97 45 77 contact@actes-sante.fr



1. Je construis mon projet 5	
1.1 Mieux connaître le territoire 5	
Quelques données 5	
Principales problématiques de santé identifiées sur le territoire	
Le zonage Médecins de février 20228	
1.2 Les apports de la CPTS pour ma pratique :	
La CPTS Actes-Santé : Quels avantages pour moi ?	
La CPTS Actes-Santé : comment être acteur ?9	
1.3 Je choisis sous quelle forme je veux exercer :12	
2. Les aides financières et non financières13	
2.1 Principales aides financières :	
2.2 Aides non financières :	
3. Je m'installe : Mes 11 étapes et interlocuteurs17	
4. Je démarre mon activité et m'entoure24	
4.1 J'adhère à la CPTS de mon territoire :	
4.2 J'anticipe mes remplacements :	
4.3 Je développe un cabinet développement durable	
5. Mon carnet d'adresses en détail pour ne rien rater et passer à l'action25	
CONCLUSION et début de votre projet d'installation	

1. Je construis mon projet.

1.1 Mieux connaître le territoire



Quelques données 2

Le territoire accueille environ 155 000 habitants et représente 18% de la population marseillaise.

Comparativement à la ville de Marseille ou au département des Bouches du Rhône, ce territoire est jeune avec environ ¼ de la population qui a moins de 15 ans, et il accueille une proportion de :

- familles monoparentales plus élevée, majoritairement des femmes seules avec enfants,
- familles nombreuses, 4 enfants et plus, plus importante qu'à Marseille,
- habitants de nationalité étrangère plus élevée (13,3% vs 10,1% à Marseille et 7,1% dans le département).

Les principaux indicateurs socio-économiques montrent une situation défavorable comparativement à la ville dans son ensemble, avec une disparité entre 16e arrondissement d'une part et 14e et 15e arrondissements d'autre part, plus fragiles.

Entre autres, la part des personnes couvertes par la Complémentaire Santé Solidaire est près de trois fois supérieure à la moyenne départementale.

² Les données utilisées pour présenter le territoire sont issues de l'INSEE (site INSEE, données 2017), et des outils proposés par Rezone CPTS, C@rtosanté et l'ORS PACA (données INSEE, Assurance Maladie, RPPS...).

Une approche qualitative des professionnels de santé fait état des conséquences de cette situation sur les problématiques de santé de la population et les prises en charge : difficultés d'accès aux soins et à la prévention du fait des barrières sociales, culturelles ou linguistiques, nécessité d'une intervention globale au-delà des soins (prise en charge sociale et administrative du patient) ...d'où l'impérieuse nécessité de se connecter avec tous les acteurs du social et du médico-social.

Exercer dans les quartiers Nord, c'est travailler en réseau et embrasser tous les déterminants de santé de la population pour une véritable approche de santé globale.

Principales problématiques de santé identifiées sur le territoire

Le territoire connait des problématiques de santé relativement homogène entre les 3 arrondissements. Globalement, comparativement à la région PACA, sont systématiquement plus élevés, les taux de :

- *mortalité prématurée (123,9),
- * cancer du poumon (127,2),
- * maladies infectieuses (122) et,
- * cardiopathies ischémiques (125,7).

Par ailleurs, 26,6% de la population est en ALD (vs 24,5% dans le département) avec une prévalence plus importante relativement aux moyennes départementale, régionale et nationale sur certaines affections spécifiques :

- * diabète (6,5%),
- * affections psychiatriques (3,3%),
- * hypertension artérielle (1,1%),
- * et insuffisances respiratoires (1,1%).

Les principaux indicateurs de prévention à retenir sont :

- Une polymédication des plus de 65 ans élevée (30,7% vs 19,5% pour le département),
- Une consommation de psychotropes chez les plus de 75 ans et de benzodiazépines en population générale plus importante,
- Un recours aux dépistages organisés et à la vaccination plus faible.

Enfin, la proportion de personnes sans médecin traitant (chez les 17 ans et plus, chez les personnes en ALD, chez les personnes disposant de la CSS, chez les 70 ans et plus) est systématiquement plus élevée que les moyennes départementales, régionales et nationales, et l'on constate un taux de recours aux urgences non suivi d'hospitalisation plus important.

Le zonage Médecins de février 2022

Selon l'arrêté **zonage du 02 février 2022**, le 15e et le 16e arrondissement de Marseille sont maintenant classés en zone d'intervention prioritaire (ZIP) et le 14e arrondissement est classé en zone d'action complémentaire (ZAC) pour favoriser l'installation de médecins.

Conséquences pratiques :

- Les 3 arrondissements sont éligibles aux aides à l'installation de l'ARS,
- Les 15e et 16e sont en outre éligibles aux aides de l'Assurance Maladie.

Vous découvrirez le détail ces aides financières et non financières au chapitre 2.

1.2 Les apports de la CPTS pour ma pratique :

La CPTS du territoire œuvre pour un véritable maillage et une collaboration forte entre les professionnels de ville entre eux, pour le développement du lien Ville/Hôpital, pour l'interconnaissance et la coopération entre les secteurs du sanitaire, du social et du médicosocial pour améliorer et garantir la continuité du parcours de soins des patients et la qualité de vie au travail des professionnels.

Cette communauté de professionnels c'est :

- une vision:

Véritable chef d'orchestre entre les professionnels de santé, les acteurs du social et du médico-social, les institutions, les habitants pour un accès efficient et de qualité pour tous.

- **des valeurs** : Respect, Bienveillance et Solidarité / Pluridisciplinarité et Inclusivité / Esprit communautaire et Equité.

Grâce à la CPTS,

- Je gagne du temps.
- J'améliore mes conditions d'exercice → en étant moins isolé.e, en ayant accès à des répertoires.
- J'évite au mieux les ruptures de parcours de soins.
- Je suis en lien avec l'hôpital → accès à certaines procédures rapides de prise de rendez-vous
- Je participe à des actions de prévention soutenues et orchestrées par la CPTS.

La CPTS Actes-Santé: Quels avantages pour moi?

- Je suis en lien avec d'autres professionnels de santé ou structures.
- Je renforce la pertinence et la qualité des soins.
- Je participe à une dynamique collective afin de donner envie à de nouveaux professionnels de Santé de venir pratiquer sur notre territoire.
- J'aide à lutter contre les inégalités en santé.
- Je m'inscris dans une démarche d'exercice coordonné (forfait structure).

La CPTS Actes-Santé: comment être acteur?

Selon mes envies, mes appétences, mes disponibilités, je décide de :

- Adhérer et participer à la représentativité de l'association et bénéficier des actions mises en place,
- Participer à un ou plusieurs groupes de travail,
- Être membre du Conseil d'administration et participer à la gouvernance de l'association

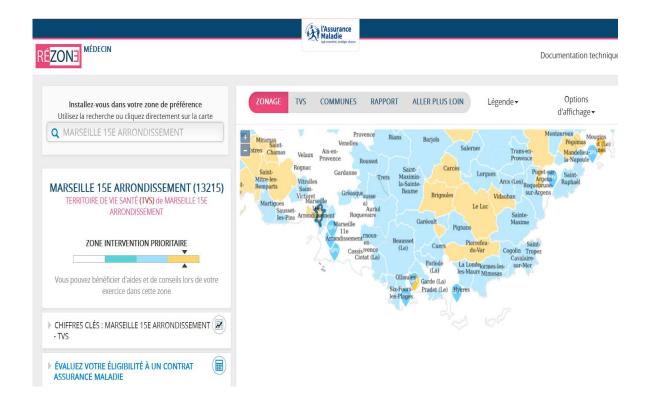
Pour en savoir plus sur:

- Les besoins du territoire,
- Les opportunités d'installation,
- Les cessations d'activités,
- Les besoins en remplacement,
- Les projets de création de maisons de santé pluriprofessionnelle ou de centres de santé,
- Et aussi mieux appréhender les attentes de la patientèle...

→ Je prends contact directement avec la **CPTS ACTES-Santé**,



→ Je me connecte à **Rézone**, une aide à l'installation



Pour repérer les différents Territoires de Vie Santé, communes et leur potentiel,

Pour obtenir des informations sur les aides disponibles,

Pour évaluer leurs montants et mon éligibilité contractuelle,

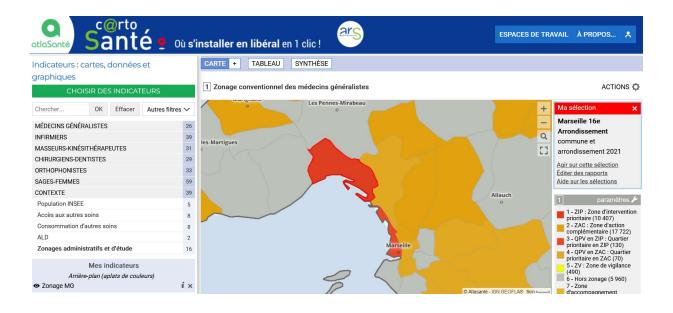
Pour découvrir les chiffres clés des Territoires de Vie Santé : démographie, patientèle, ...

Pour situer l'environnement hospitalier et les structures d'exercice coordonné.

→ Ou sur <u>C@rto Santé</u>

qui regroupe des informations sur six professions de santé exerçant en libéral (médecins généralistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes, orthophonistes et sage-femmes).

Pour chacune d'entre elles, le site propose des indicateurs sur la consommation de soins, l'offre de soins, l'activité des professionnels et l'accès aux soins.



En choisissant le territoire des 14/15 et 16^{ième} arrondissements de Marseille, je sais pouvoir rejoindre un réseau de plus de 300 professionnels de santé Ville/Hôpital dynamique.

1.3 Je choisis sous quelle forme je veux exercer :

- Création ou reprise ?
- Location ou achat Immobilier?
- En cabinet seul ou groupé?
- En équipe : Equipe de soins primaires, Maison de Santé Pluriprofessionnelle ou Centre de santé (statut salarié) ?
- Assistant Universitaire de médecine générale ?
- Assistant spécialiste à temps partagé?
- Médecin Collaborateur salarié?
- Médecin Collaborateur libéral?

Ce dernier statut semble être un compromis entre installation et remplacement.

Ainsi, le collaborateur libéral exerce son activité professionnelle en toute indépendance, sans lien de subordination. Ce qui lui permet de compléter sa formation si besoin et de se constituer une patientèle. A noter qu'il relève du statut fiscal du professionnel libéral avec qui il exerce.

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins a rédigé des <u>contrats et statuts types</u> qui sont disponibles sur son site internet et au sein des Ordres Départementaux.

2. Les aides financières et non financières.

2.1 Principales aides financières :

Découvrez <u>en cliquant sur ce lien</u>, le GUIDE COMPLET et PRATIQUE des AIDES A DESTINATION DES MEDECINS élaboré conjointement par l'ARS, l'Assurance Maladie et la Région en septembre 2022.

Et pour aller à l'essentiel, reportez-vous ci-après :

⇒ Le Contrat d'aide à l'installation des médecins (CAIM) / ZIP 15/16

Le CAIM est une aide financière accordée une seule fois et versée aux médecins en 2 fois : 50 % dès l'installation en zone ZIP 15 ou 16^{ième} et 50 % après 1 an. Elle vise à vous aider à faire face aux frais d'investissement liés au début de votre activité (locaux, équipements, charges diverses...).

Vos avantages:

Jusqu'à 50 000€ d'aide forfaitaire si vous exercez au moins 4 jours par semaine, avec une majoration de 2 500€ si vous exercez une partie de cette activité au sein d'un hôpital de proximité.

⇒ Le Contrat de début d'exercice (CDE) ZIP 15/16 et ZAC 14

Il vise à favoriser l'installation de médecins libéraux dans les zones sous-dotées ZIP 15/16 ième et ZAC 14 ième.

Il permet de bénéficier d'un **complément de rémunération** calculé entre un montant minimal d'honoraires de 4 250 € et un plafond de 8 500 € par mois pour un exercice d'au moins 9 demi-journées par semaine pour un médecin généraliste.

Vos avantages

Le contrat de début d'exercice garantit :

- une rémunération complémentaire pendant la 1ère année d'exercice, en fonction du niveau d'honoraires perçus et de la quotité de travail réalisée,
- une aide complémentaire en cas d'arrêt maladie tout au long du contrat (sous condition)
- pour les médecins remplaçants, une aide en cas de congés maternité/paternité et adoption, ainsi qu'une aide à l'accompagnement à la gestion entrepreneuriale et administrative du cabinet.

⇒ Le contrat de stabilisation et de coordination (COSCOM) ZIP 15/16

Il s'adresse aux médecins installés en ZIP pour les inciter à maintenir leur activité dans ces territoires. Ce contrat encourage les médecins qui s'impliquent dans :

- Des démarches de prise en charge coordonnée de leurs patients sur un territoire donné,
- la formation de futurs diplômés au sein des cabinets libéraux pour faciliter leur installation et leur maintien en exercice libéral, dans ces territoires,
- la réalisation d'une partie de leur activité libérale au sein des hôpitaux de proximité.

Vos avantages:

Une aide forfaitaire annuelle de 5 000 € est accordée, à laquelle peuvent s'ajouter :

- une majoration de 1 250 € par an si une partie de l'activité libérale a été effectuée au sein d'un hôpital de proximité,
- une rémunération complémentaire de 300 € par mois pour l'accueil d'un stagiaire à temps plein (stagiaires internes de niveau 1 et externes) : rémunération proratisée si le stagiaire est accueilli à temps partiel.

C'est un contrat tripartite avec la caisse d'assurance maladie et l'ARS.

Discription : Description : Le contrat de transition pour les médecins (COTRAM) ZIP 15/16

Il s'adresse aux médecins âgés de 60 ans ou plus exerçant en zone d'intervention prioritaire, préparant leur cessation d'activité et prêts à accompagner pendant cette période un médecin nouvellement installé dans leur cabinet.

Vos Avantages:

Vous percevez une aide annuelle de 10 % des honoraires de votre activité conventionnée clinique et technique réalisée en zones « sous-denses » (hors dépassements d'honoraires et rémunérations forfaitaires), dans la limite de 20 000 € par an, calculée par année civile.

⇒ Le Contrat de solidarité territoriale médecins (CTSM) ZIP 15/16

Cette aide concerne les médecins qui ne sont pas installés en zone ZIP mais qui sont d'accord pour venir y effectuer des vacations, au sein d'une MSP par exemple ou en cabinet secondaire.

Vos avantages:

- Une aide à l'activité correspondant à 25% des honoraires réalisée au sein d'une
 ZIP, dans la limite d'un plafond de 50 000 € par an,
- Une prise en charge des frais de déplacement engagés pour se rendre dans cette ZIP.

⇒ Aide à l'installation via la Région:

La Région soutient les primo-installations et les installations de médecins généralistes dans les zones sous-dotées.

Vos avantages:

- Financement de l'équipement du cabinet : imagerie médicale, équipements informatiques et téléphonies, jusqu'à 50% des dépenses éligibles.
- Attention demande à effectuer sur présentation de devis avant achat pour pouvoir y prétendre.

⇒ L'exonération fiscale des revenus de la PDSA ZIP 15/16

En complément, un point qui peut être important pour favoriser la participation des médecins à la permanence des soins ambulatoires, s'appliquant exclusivement en ZIP. C'est une exonération d'impôts sur le revenu des rémunérations d'astreinte et des majorations spécifiques de permanence des soins à hauteur de 60 jours par an.

⇒ **L'Exonération fiscale** si vous exercez en **Zone France Urbaine**.

2.2 Aides non financières:

⇒ Votre CPTS:

Le meilleur moyen de découvrir un territoire est de rencontrer sur le terrain ceux qui y exercent déjà.

www.actes-sante.fr 07 77 97 45 77 contact@actes-sante.fr

Portail d'accompagnement des Professionnels de santé PAPS









⇒ Le guichet unique des professionnels de santé



3. Je m'installe : Mes 11 étapes et interlocuteurs.

	Les Etapes	Le Contact
Etape 1	Assurance Responsabilité	Quelques exemples
	Civile Professionnelle RCP	https://www.gpm.fr/votre-
	Tous les professionnels de santé	profession/liberaux/medecins.html
	exerçant à titre libéral, de même	https://www.macsf.fr/Trouver-une-
	que les sociétés qu'ils peuvent	agence-MACSF
	former, doivent en avoir une,	https://www.lamedicale.fr/
	couvrant l'ensemble des actes qu'ils	http://www.unim.asso.fr/ref/unim-
	pratiquent (Article L.1142-2 du	prevoyance-des-medicaux.php
	code de la santé publique)	
	Un praticien qui s'en exonérerait	
	s'expose à 45 000 euros d'amende	
	et une interdiction d'exercer.	
Etape 2	Inscription au Conseil de	Conseil Départemental de l'Ordre
	l'Ordre	des Médecins des Bouches-du-
	Il n'est pas nécessaire d'attendre la	Rhône- Service Inscriptions
	remise de votre diplôme ou votre fin	555, avenue du Prado 13008
	de cycle pour vous inscrire.	Marseille.
	L'Ordre, qui gère le Répertoire	urlacher.morgane@ordre.medecin
	Partagé des Professionnels de Santé	<u>.fr</u>
	(RPPS), vous délivrera un identifiant	choquer.marion@ordre.medecin.fr
	RPPS que vous conserverez pendant	04.96.10.10.20
	toute votre carrière même si vous	https://conseil13.ordre.medecin.fr
	changez de lieu ou de mode	L
	d'exercice. Après enregistrement de	bouches-du-rhone@13.medecin.fr
	votre inscription, l'Agence du	
	numérique en santé vous délivrera	Cette étape est indispensable
	une carte de	et doit être remplie avant de
	professionnel de santé (CPS).	commencer à exercer.
		A voir / écouter aussi les
		jeudis de l'Ordre :
		Exemple: les enjeux sociaux en
		médecine générale l'expérience du
		Château en Santé 15ième.

Etape 3	Choix de votre statut juridique :	Pas d'affolement, ce sujet est
	Société Civile de Moyens, Société	important mais en réalité pas si
	Civile Professionnelle ou Société	complexe que cela : à chacun son
	d'exercice Libre ?	métier, consultez les experts
		comptables.
		Tournez-vous vers un expert-
		comptable habitué à travailler avec
		des professions libérales
		réglementées ; en fonction de
		VOTRE situation, il/elle saura vous
		aiguiller.
		Pensez à en consulter 3 ; les devis
		peuvent varier fortement.
Etape 4	Déclaration et Enregistrement	CPAM du 13
	de votre activité auprès de	56 chemin Joseph Aiguier 13297
	l'assurance maladie	Marseille CEDEX 09
		Vous devez vous déclarer dans le
		mois qui suit le début de votre
		activité libérale. A cette occasion
		seront aussi présentés les services de
		l'Assurance maladie (ligne
		téléphonique dédiée, portail Espace
		pro d'ameli.fr auquel vous allez vous
		inscrire et qui vous permettra
		d'effectuer certaines formalités en
		ligne ou consulter certains éléments
		vous concernant comme la ROSP,
		etc.)
Etape 5	Immatriculation auprès des	• <u>URSSAF</u> Provence-Alpes-
	organismes sociaux : URSSAF	Côte d'Azur Site des Bouches-du-
	l'Union de recouvrement des	Rhône 20 avenue Viton - 13000
	cotisations de Sécurité sociale et	Marseille Accueil exclusivement
	d'allocations familiales.	sur rendez-vous - Tel :
		0806 804 209
		Thésé.e ou non, votre
		immatriculation auprès du Centre

	Caisse autonome de retraite des médecins de France CARMF. Votre affiliation est obligatoire lors de votre installation en activité libérale et aussi s'il s'agit de remplacements.	de formalités des entreprises (CFE) compétent doit être faite dans les 8 jours après le début d'activité. Le CFE correspond à l'Urssaf du lieu de votre exercice si vous exercez à titre individuel. Si vous exercez en société, il faut vous orienter vers le greffe du tribunal de commerce. L'Urssaf se chargera de la déclaration au Centre des impôts dans les 15 jours qui suivent le début votre activité. • CARMF Tél: 01 40 68 32 00
	Caisse d'allocations familiales	CAT
		• <u>CAF</u>
Etane 6	CAF	
Etape 6		L'ouverture d'un compte dédié quand on exerce la médecine en libéral n'est pas une obligation légale, mais elle est fortement recommandée, et ce dès le début de votre exercice.

Etape 8 Se mettre en conformité avec les exigences de la CNIL Exigences du RGPD: mise en place d'un registre recensant les fichiers, modalités de l'information délivrée au patient, actions menées pour garantir la sécurité des données de santé. Etape 9 S'équiper en matériel pour commencer à exercer • Mobilier du cabinet: bureau, fauteuil, chaises, • Informatique, logiciels métiers, télétransmission, • Abonnement ligne téléphonique et internet, inscription sur les pages jaunes, • Choix d'un service de prise de rdv • Matériel d'auscultation: stéthoscope, tensiomètre, otoscope, pèse-personne, toise,
Exigences du RGPD: mise en place d'un registre recensant les fichiers, modalités de l'information délivrée au patient, actions menées pour garantir la sécurité des données de santé. Etape 9 S'équiper en matériel pour commencer à exercer Mobilier du cabinet: bureau, fauteuil, chaises, Informatique, logiciels métiers, télétransmission, Abonnement ligne téléphonique et internet, inscription sur les pages jaunes, Choix d'un service de prise de rdv Matériel d'auscultation: stéthoscope, tensiomètre, otoscope, pèse-personne,
d'un registre recensant les fichiers, modalités de l'information délivrée au patient, actions menées pour garantir la sécurité des données de santé. Etape 9 S'équiper en matériel pour commencer à exercer • Mobilier du cabinet : bureau, fauteuil, chaises, • Informatique, logiciels métiers, télétransmission, • Abonnement ligne téléphonique et internet, inscription sur les pages jaunes, • Choix d'un service de prise de rdv • Matériel d'auscultation : stéthoscope, tensiomètre, otoscope, pèse-personne,
modalités de l'information délivrée au patient, actions menées pour garantir la sécurité des données de santé. Etape 9 S'équiper en matériel pour commencer à exercer Mobilier du cabinet : bureau, fauteuil, chaises, Informatique, logiciels métiers, télétransmission, Abonnement ligne téléphonique et internet, inscription sur les pages jaunes, Choix d'un service de prise de rdv Matériel d'auscultation : stéthoscope, tensiomètre, otoscope, pèse-personne,
au patient, actions menées pour garantir la sécurité des données de santé. Etape 9 S'équiper en matériel pour commencer à exercer • Mobilier du cabinet : bureau, fauteuil, chaises, • Informatique, logiciels métiers, télétransmission, • Abonnement ligne téléphonique et internet, inscription sur les pages jaunes, • Choix d'un service de prise de rdv • Matériel d'auscultation : stéthoscope, tensiomètre, otoscope, pèse-personne,
garantir la sécurité des données de santé. Etape 9 S'équiper en matériel pour commencer à exercer • Mobilier du cabinet : bureau, fauteuil, chaises, • Informatique, logiciels métiers, télétransmission, • Abonnement ligne téléphonique et internet, inscription sur les pages jaunes, • Choix d'un service de prise de rdv • Matériel d'auscultation : stéthoscope, tensiomètre, otoscope, pèse-personne,
Etape 9 S'équiper en matériel pour commencer à exercer Mobilier du cabinet : bureau, fauteuil, chaises, Informatique, logiciels métiers, télétransmission, Abonnement ligne téléphonique et internet, inscription sur les pages jaunes, Choix d'un service de prise de rdv Matériel d'auscultation : stéthoscope, tensiomètre, otoscope, pèse-personne,
Etape 9 S'équiper en matériel pour commencer à exercer • Mobilier du cabinet : bureau, fauteuil, chaises, • Informatique, logiciels métiers, télétransmission, • Abonnement ligne téléphonique et internet, inscription sur les pages jaunes, • Choix d'un service de prise de rdv • Matériel d'auscultation : stéthoscope, tensiomètre, otoscope, pèse-personne,
commencer à exercer fauteuil, chaises, Informatique, logiciels métiers, télétransmission, Abonnement ligne téléphonique et internet, inscription sur les pages jaunes, Choix d'un service de prise de rdv Matériel d'auscultation: stéthoscope, tensiomètre, otoscope, pèse-personne,
 Informatique, logiciels métiers, télétransmission, Abonnement ligne téléphonique et internet, inscription sur les pages jaunes, Choix d'un service de prise de rdv Matériel d'auscultation : stéthoscope, tensiomètre, otoscope, pèse-personne,
métiers, télétransmission, Abonnement ligne téléphonique et internet, inscription sur les pages jaunes, Choix d'un service de prise de rdv Matériel d'auscultation: stéthoscope, tensiomètre, otoscope, pèse-personne,
 Abonnement ligne téléphonique et internet, inscription sur les pages jaunes, Choix d'un service de prise de rdv Matériel d'auscultation : stéthoscope, tensiomètre, otoscope, pèse-personne,
téléphonique et internet, inscription sur les pages jaunes, Choix d'un service de prise de rdv Matériel d'auscultation: stéthoscope, tensiomètre, otoscope, pèse-personne,
inscription sur les pages jaunes, Choix d'un service de prise de rdv Matériel d'auscultation: stéthoscope, tensiomètre, otoscope, pèse-personne,
jaunes, Choix d'un service de prise de rdv Matériel d'auscultation: stéthoscope, tensiomètre, otoscope, pèse-personne,
 Choix d'un service de prise de rdv Matériel d'auscultation : stéthoscope, tensiomètre, otoscope, pèse-personne,
rdv • Matériel d'auscultation : stéthoscope, tensiomètre, otoscope, pèse-personne,
• Matériel d'auscultation : stéthoscope, tensiomètre, otoscope, pèse-personne,
stéthoscope, tensiomètre, otoscope, pèse-personne,
otoscope, pèse-personne,
toise,
Ordonnanciers et formulaires
Anticipez et commandez plusieurs semaines avant votre début
d'exercice auprès de l'Assurance
maladie : les feuilles de soins, les
certificats d'arrêt de travail,
d'accident de travail et de maladie
professionnelle, protocoles de soins
et ordonnances bizones. Pour les
ordonnanciers simples, il est
possible de s'équiper chez des
fournisseurs spécialisés. L'en-tête
de vos ordonnances doit être
validée par le conseil de l'Ordre et

comprendre votre adresse professionnelle, votre numéro de téléphone sous forme internationale et votre adresse électronique. Plaque et tampon encreur : La pose d'une plaque est indispensable et elle est très réglementée. La règlementation est définie par le Code de la Santé, article R.4127-81. Le Conseil de l'Ordre donne la liste des informations qui peuvent être inscrites sur la plaque. Le tampon encreur devra quant à lui contenir les nom-prénom, numéro de téléphone, numéro de RPPS et numéro Adeli, et la spécialité. • Une trousse d'urgence. Respecter des obligations Etape 10 Garantir le secret médical: essentielles insonorisation du cabinet, S'assurer de l'accessibilité des lieux pour les personnes en situation de handicap, Afficher les informations obligatoires: honoraires dans la salle d'attente de manière visible et lisible, secteur de conventionnement et les tarifs (ou fourchettes de tarifs) des honoraires pratiqués : consultation, visite à domicile et majoration de nuit, de majoration dimanche. majorations pratiquées dans le cadre de la permanence des soins et au

moins cinq des prestations les plus couramment pratiquées. Le niveau de remboursement par l'Assurance Maladie doit aussi être précisé. De même, il est important de mentionner le numéro de téléphone à appeler en cas d'urgence (rappel du 15 pour les urgences vitales) ou l'éventuelle présence d'un système de vidéo-surveillance.

En cas de manquement, vous disposez de

15 jours pour vous mettre en conformité avec la loi.

En cas de nouveau manquement constaté dans les 15 mois, vous serez passible d'une amende administrative dont le montant ne peut excéder 3 000 euros.

 Recycler vos déchets médicaux :

Vous êtes responsable de l'hygiène de votre cabinet et devez tout faire pour gérer le risque infectieux au cabinet. Pensez à acquérir une poubelle à déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (DASRI) et une poubelle à objets piquants, coupants, tranchants.

Etape 11	Déterminer vot	tre couv	erture	Faites un point global avec votre
	Assurantielle	pour	exercer	assureur afin de prévoir tous les
	l'esprit serein.			risques possibles et vous en
				prémunir:
				• Arrêt de travail, Invalidité,
				• Couverture santé,
				• Assurance multirisques pro pour
				bien protéger votre cabinet : vol,
				dégât des eaux, incendie,

4. Je démarre mon activité et m'entoure

4.1 J'adhère à la CPTS de mon territoire :

Lien **Bulletin d'adhésion** sur le site

l es chamns	marqués d'un * sont obligatoires
Nom *	marquoo a an oon oongatonoo
Prénom *	
Date de na	issance *
Date de na	issance *
	nissance *
	n libérale (question obligatoire) *
Profession	n libérale (question obligatoire) * ste
Profession	n libérale (question obligatoire) * ste e

4.2 J'anticipe mes remplacements:

<u>Groupe facebook</u>: Remplacements/Collaborations/Cessions de médecins PACA https://www.facebook.com/groups/1639400189412274/about/ **Rempla France**

4.3 Je développe un cabinet développement durable



5. <u>Mon carnet d'adresses en détail pour ne rien</u> rater et passer à l'action

Le dispositif	L'organisme porteur	Mon
		contact
Contrat d'engagement de	Ars-paca-dprs-cesp@ars.sante.fr	
Service Public CESP		
Bourse de stage internes de	kitdesertsmedicaux@maregionsud.fr	
MG en ZIP et ZAC, indemnités	04 91 57 55 55	
logement et/ou forfait de		
transport		
Bourse Saspas en ZIP, ZAV	ars-paca-dprs-cesp@ars.sante.fr	
ou QPV		
Indemnités logement 3 ^{ième}	La Commune : Mairie 15/16 et Mairie	
cycle MG en ZIP ou ZAC et/ou	13/14	
indemnités de déplacement		
Contrat de début	Aurélie Jariais	
d'exercice CDE ZIP et ZAC	Référente installation ARS	
	paca@guichet-unique.sante.fr	
Contrat d'aide à	Assurance Maladie au 3608	
l'installation ZIP des		
médecins et centres de santé		
Equipement Cabinet	kitdesertsmedicaux@maregionsud.fr	
regroupement de	04 91 57 55 55	
médecins généralistes :		
imagerie médicale, systèmes		
d'information, téléphonie) ZIP		
et ZAC		
Investissements pour les	kitdesertsmedicaux@maregionsud.fr	
locaux , portés par Collectivités	04 91 57 55 55	
territoriales et établissements		
publics de coopération		
intercommunale		

Autres aides éventuelles de	Mairie 15/16	
la commune (investissement de	Mr Victor-Hugo Espinosa	
fonctionnement, mise à	Septième Adjoint Transition	
disposition de locaux, d'un		
logement,)	Risques et Bien-Être dans la ville.	
	vhesponisa@marseille.fr	
	Mairie 13/14	
	Mme Sophie FURFARO	
	6e Adjointe au Maire	
	Déléguée à la santé, la solidarité et a la	
	lutte contre la Covid20	
	sfurfaro@marseille.fr	
Assistant Universitaire de	Ars-paca-dprs-astp@ars.sante.fr	
MG (mi-temps activité		
enseignante et mi-temps salarié		
ou libéral en ZIP ou ZAC)		
Assistant spécialiste à	paca@guichet-unique.sante.fr	
temps partagé (missions		
cliniques et missions		
enseignement/recherche)		
Aide au financement de	Votre délégué d'assurance maladie de	
postes d'assistants	secteur:	
médicaux dans les cabinets	Mr. BECHAR Malek (13014):	
libéraux (au moins 2	06.20.89.66.97	
médecins) et centres de santé.	malek.bechar@assurance-maladie.fr	
	Mme STEIN Pascale (13015) :	
	06.87.04.82.81	
	pascale.stein@assurance-maladie.fr	
	Mr.	
	CAUDA Alexandre (13015/13016) :	
	07.62.85.65.50	
	alexandre.cauda@assurance-	
	maladie.fr	
	Application gratuite « Ameli Mémo »	

IDE Asalée	Association ASALEE <u>www.asalee.fr</u>	
	Contact@asalee.fr	
	Mme Chérifa HIFI 06 99 57 79 62	
	Film de présentation	
Dispositif 400 MG:	Postes à pourvoir sur	
200 en exercice partagé	paps.paca.sante.fr	
Ville/Hôpital	Contact : paca@guichet-	
200 en poste salarié en centres	unique.sante.fr	
et établissements de santé		
Contrat de transition pour	Assurance maladie 3608	
les médecins COTRAM en		
ZIP : préparer la transmission		
de son cabinet.		
Contrat de stabilisation et	Assurance maladie 3608	
de coordination pour les		
médecins et Centres de		
Santé (COSCOM) ZIP,		
exercice coordonné, accueil de		
stagiaires		
Contrat de solidarité	Assurance maladie 3608	
territoriale des médecins		
CTSM ZIP		
Exonération impôts sur les	www.impots.gouv.fr	
revenus si ZIP + PDSA pour		
revenus PDSA.		
Exonération impôts sur les	https://entreprendre.service-	
bénéfices si Zone France	public.fr/vosdroits/F31149	
Urbaine – Territoires	Pour liste des ZFU et QPV:	
Entrepreneur ZFU-TE	sig.ville.gouv.fr	
	L'exonération d'impôts est totale durant les 5	
	premières années d'activité, puis elle passe à :	
	60% la 6ème année ; 40% la 7ème année ;	
Exonération CFE (cotisation	• 20% la 8ème année.	
foncière des entreprises) et	Important : demander un rescrit	
taxes foncières si QPV	<u>fiscal</u> à l'administration fiscale et un	
	rescrit social à l'URSSAF.	

	Arrant restriction results	
	Avant votre installation, vous avez la	
	possibilité de demander par courrier	
	recommandé à l'administration fiscale	
	de prendre position sur le fait que vous	
	puissiez bénéficier d'exonérations	
	fiscales prévues car en ZFU. Idem	
	auprès de l'URSSAF.	
Aide à l'embauche si	Info Emplois Francs	
personne recrutée habite		
en QPV		
Aide acquisition équipements	kitdesertsmedicaux@maregionsud.fr	
médicaux, systèmes	04 91 57 55 55	
d'information partagé,		
télémédecine pour médecins		
en exercice regroupé.		

PRECISIONS SUR LES ZONES FRANCHES URBAINES ZFU ET QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE QPV	
13014	QPV: Bon Secours, Les Rosiers, Marine Bleue, Grand Saint Barthélémy, Saint Jérôme, Centre-Ville, Canet, Arnavaux, La Simiane, La Paternelle, La Visitation - Bassens, Le Castellas, Les Micocouliers, Saint Joseph ZFU: Saint-Barthélemy, Le Canet, Delorme-Paternelle.
13015	QPV : Consolat Ruisseau Mirabeau, Kalliste La Granière, La Solidarité, La Cabucelle, La Calade, Campagne Lévèque, La Castellane, La Bricarde, Plan D'Aou, Saint Antoine, La Savine, La Visitation - Bassens, La Viste, Les Aygalades, Les Tilleuls, La Maurelette, Le Castellas, Les Micocouliers ZFU : Nord littoral
13016	QPV : Saint André, Saint Henri. ZFU : Nord littoral

En synthèse, mes contacts par structure pour bien démarrer mon exercice professionnel :

- ⇒ Ma CPTS: www.actes-sante.fr, contact@actes-sante.fr, o7 77 97 45 77

 Et J'adhère ici
- → Mon contact ARS : Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé
 www.paca.paps.sante.fr,

Délégation Départementale des Bouches-du-Rhône 132, Bd de Paris 13331 Marseille Tél : 04 13 55 80 10

- ⇒ Mon contact Assurance Maladie : le 3608 et les contacts des délégués
- Mr BECHAR Malek (13014): 06.20.89.66.97 malek.bechar@assurance-maladie.fr
- Mme STEIN Pascale (13015): 06.87.04.82.81 pascale.stein@assurance-maladie.fr
- Mr CAUDA Alexandre (13015/13016): 07.62.85.65.50 <u>alexandre.cauda@assurance-maladie.fr</u>
- ⇒ Mon contact Ordre des Médecins : https://conseil13.ordre.medecin.fr , bouches-du-rhone@13.medecin.fr, 04.96.10.10.20
- ⇒ Mon contact Région : kitdesertsmedicaux@maregionsud.fr , 04 91 57 55 55
- ➡ Mon contact Association Asalée : Mme Chérifa HIFI 06 99 57 79 62 contact@asalee.fr
- **⇒** Mon contact Commune/ville :

Marie de secteur 15/16 : Mr Victor-Hugo ESPINOSA vhesponisa@marseille.fr Mairie de secteur 13/14 : Mme Sophie FURFARO <u>sfurfaro@marseille.fr</u>

CONCLUSION et ... début de votre projet d'installation

Ce guide des démarches et des aides à l'installation a été écrit pour vous afin de vous faire découvrir les grandes étapes et les principales aides auxquelles vous pouvez prétendre pour vous installer.

Vous avez entre les mains TOUTES les informations et les premiers contacts IMPORTANTS pour aller plus loin, ne passer à côté de rien et construire, en étant accompagné.e, votre projet professionnel dans nos arrondissements, côté Nord : 14, 15 et 16 ième avec votre CPTS Actes-santé et toute la communauté des professionnels adhérents.

A très bientôt ... chez nous et chez vous, surtout.

Ce guide a été réalisé par



En partenariat avec:



